

La politique québécoise de la francophonie Des intérêts en commun

René Guindon

Number 37, Winter 1985–1986

Un continent Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43192ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guindon, R. (1985). La politique québécoise de la francophonie : des intérêts en commun. *Liaison*, (37), 35–36.

La politique québécoise de la francophonie Des intérêts en commun

par René Guindon



Pierre-Marc Johnson, à l'époque où il était ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes (Photo : Le Droit)

La décision du Parti québécois de prendre le « beau risque » du fédéralisme canadien s'est traduite par un dégel spectaculaire des relations entre le Québec et la francophonie canadienne. La triste maxime « hors du Québec, point de salut » est désormais réduite à une mauvaise boutade, et on redécouvre les « cousins hors frontière » qui n'ont pas disparu parce qu'on refusait de les voir.

Une conséquence de ce rapprochement se manifeste dans la nouvelle politique québécoise de la francophonie canadienne annoncée à Ottawa le 25 mai dernier, par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes d'alors, Pierre-Marc Johnson. Ces propositions méritent qu'on les examine de près afin d'en dégager la portée.

Le ton du discours, d'abord, surprend agréablement. Les notions « d'intérêts réciproques », « échanges », « association mutuellement profitable », « convergence des intérêts », « coopération », « collaboration », « respect de l'autonomie » définissent les intentions qui sous-tendent la démarche. On est loin de l'attitude paternaliste d'aide aux parents dans le besoin. La politique est plutôt construite sur la prémisse qu'il existe deux groupes autonomes ayant des intérêts communs et des biens et services à échanger.

On peut facilement se représenter les avantages que retireront les francophones hors Québec de relations plus étroites avec le centre de la francophonie canadienne. Mais quels sont, aux yeux des concepteurs de la politique, les avantages qu'en retireront les Québécois?

Ils sont de deux ordres. D'abord, le maintien en terre d'Amérique et même à l'échelle mondiale du groupe francophone. « Les Québécois ressentent comme une perte et un affaiblissement dangereux du courant culturel francophone l'assimilation des francophones hors Québec », affirmait le ministre. Pour consolider sa place au sein d'un pays et d'un continent où dominent largement la culture anglo-saxonne et la langue anglaise, le Québec a besoin de tous les appuis qu'il peut mobiliser.

Deux moyens sont proposés pour freiner l'érosion des différentes composantes du groupe francophone. Premièrement, il faut inciter les communautés de langue française à se doter d'une structure sociale suffisamment riche et accueillante pour satisfaire les besoins des membres et ainsi les retenir au sein du groupe. En ce sens, l'intervention du Québec doit aller bien au-delà de la promotion de la langue française, comme le reconnaissent les auteurs de la politique. L'appui doit viser toutes les dimensions de la vie des francophones. Cette appro-

che offre une heureuse alternative aux politiques des autres gouvernements qui, soucieux de garantir l'usage du français dans les institutions, négligent largement le développement des minorités linguistiques en tant qu'entités sociales.

Un deuxième objectif de la politique consiste à stimuler et, à raffermir la volonté d'être francophone, en montrant qu'il est possible de vivre et travailler en français en Amérique du Nord. Il faut donc permettre au plus grand nombre possible de Franco-Canadiens de se rendre au Québec dans le cadre d'activités de toutes sortes, ou pour poursuivre leurs études. Ce programme vise plus particulièrement les personnes de 15 à 25 ans, « la nouvelle génération », « la relève de demain », mais aussi « ceux et celles qui sont les plus susceptibles de s'angliciser ».

Mais un autre intérêt, plus pragmatique celui-là, retient l'attention du gouvernement québécois. C'est le vaste marché de consommateurs potentiels que représentent les personnes d'expression française et les francophiles vivant à l'extérieur du Québec. Aussi, le troisième objectif de la politique est-il d'accroître les échanges économiques afin d'instituer un réseau en favorisant, notamment, l'exportation du savoir-faire et des industries de la culture et des communications du Québec de même que la promotion au Québec et ailleurs des talents et des produits des communautés francophones.

Trois voies sont ouvertes en vue d'atteindre les objectifs visés. D'abord, le soutien technique et financier aux organismes francophones. Le support québécois sera dorénavant offert non seulement aux organismes qui se portent à la défense des intérêts de la minorité, mais aussi à ceux qui s'emploient à lui rendre des services.

La « voie de l'avenir » est toutefois la coopération avec les intervenants des secteurs parapublic et privé. Le gouvernement québécois mettra en contact les groupes de tous les milieux où se tissent et se développent des intérêts communs. Des initiatives entre universités, collèges, municipalités, hôpitaux, gens d'affaires, maisons d'édition, réseaux de communication, entreprises, clubs sportifs, seront suscitées et appuyées.

Finalement, le Québec entend proposer aux autres gouvernements de diversifier et de créer de nouveaux projets de coopération et d'échanges. Les domaines qui débordent du champ de la culture — sport, loisir, économie, tourisme, science et technologie — seront mis à contribution. Grâce à la coopération intergouvernementale, le Québec contribuera à améliorer la qualité et la quantité des services offerts aux minorités des diverses provinces par leur gouvernement respectif.

La politique québécoise de la francophonie canadienne est substantielle. Elle procède d'une vision large, qui englobe plusieurs agents de développement social. Elle mobilise, au profit de la francophonie canadienne, toutes les instances de l'appareil gouvernemental québécois, auxquelles elle associe les corps publics et privés de même que les autres gouvernements. Une seule réserve s'impose. Dans la mise en application de cette politique, il faudra prendre garde que le généreux principe d'échange et de collaboration qui l'anime ne se tourne contre les minorités francophones dont les fragiles institutions risquent d'être étouffées par l'accolade d'un partenaire trop puissant.

René Guindon est agent de recherche à l'Association canadienne-française de l'Ontario et secrétaire au conseil d'administration d'Interligne. Les opinions exprimées ci-haut n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Une association d'enseignantes et d'enseignants



Récemment, l'AEFO a modifié son nom en y ajoutant le mot **enseignantes**. Elle veut dorénavant être connue comme «L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens». Ce changement est significatif. Il manifeste le désir de l'AEFO que soit reconnu dans notre société le rôle de l'homme et de la femme.

L'AEFO croit que les enseignantes et les enseignants ont la responsabilité de créer un milieu d'apprentissage qui permet à chaque enfant de réaliser son plein épanouissement. Les aptitudes et les aspirations des filles et des garçons ne doivent plus être limitées par une conception stéréotypée du rôle des sexes.

Nos attitudes et nos comportements doivent changer!



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens